

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26/10/2022 à 19h30**  
**PROCES-VERBAL 2022-06**

Sous la présidence de Monsieur Christian SCHWALBACH,

Conseillers présents : JUNG Pascal, ZIEHL Anita, SPECHT Christiane, Cécile HANNEMANN, Christian KLEIN, Chris STAB, KREUTZMANN Herbert.

Conseillers absents excusés : DEMERLE Xavier (*pouvoir à Christian SCHWALBACH*), Céline KIFFER, Jutta SCHEIDLER.

Secrétaire de séance : Christiane SPECHT.

Quorum : 6 membres.

.....

**Approbation du PV du conseil municipal du 21 septembre 2022**

Le PV du conseil municipal du 21 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Christiane SPECHT est désignée secrétaire de séance.

**DCM 2022-10-01 Désignation d'un correspondant incendie et secours**

Suite à la demande de M. le Préfet de nommer un correspondant incendie et secours, M. le Maire propose la candidature de Madame Anita ZIEHL, conseillère municipale, à ce poste.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve ce choix et nomme Madame Anita ZIEHL, conseillère municipale, au poste de correspondant incendie et secours. Un arrêté sera rédigé et transmis à M. le Préfet ainsi qu'au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de la Moselle.

**DCM 2022-10-02 Aménagements de sécurité**

Le projet de sécurisation de la traversée du village déposé en début d'année auprès du Conseil départemental de la Moselle dans le cadre du dispositif AMISSUR a été validé. La subvention (amendes de police) de 9 100 euros a été notifiée cet été. Ce projet comportait la mise en place de trois écluses.

Il est proposé de faire évoluer le projet en deux phases :

- ✓ 1<sup>ère</sup> phase (réalisation 2023) :
  - en proposant à la place de l'écluse n°1 la mise en place d'un aménagement sous forme de plateau qui permettra de ralentir plus significativement les véhicules sur cette ligne droite et de sécuriser davantage cette zone de passage de piétons.
  - en décalant l'écluse n°2 pour la positionner entre le futur plateau et l'entrée de Walschbronn.
  - l'écluse n°3 resterait au même emplacement que dans le projet initial.

✓ 2ème phase :

Un des points noirs en termes de sécurité se situe au niveau du carrefour central du village entre la mairie, la salle et les commerces. Cette zone centrale nécessite de mener une réflexion plus approfondie pour créer des aménagements ayant pour but de ralentir significativement la vitesse, de sécuriser les abords de la salle, le passage piétons...cette étude devra également être articulée avec les éventuels futurs travaux qui découleront de l'étude énergétique (réseau à creuser, enfouissement éventuel de réseau,...).

Suite aux explications fournies par le Maire, le conseil municipal valide à l'unanimité :

- Le lancement opérationnel de la phase avec la consultation des entreprises. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.
- De poursuivre la réflexion avec MATEC pour l'aménagement du centre du village

#### **DCM 2022-10-03 Contrat d'assurance des risques statutaires / 2021-2024**

VU le Code Général de la Fonction Publique (CGFP)

VU le Code des assurances ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 27 novembre 2019, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion ;

Le Maire rappelle à l'assemblée :

La commune de Walschbronn a, par la délibération 2020-09-03 du 16/09/2020 adhéré au contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire rappelle les taux actuellement applicables au contrat d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion de la Moselle.

- Pour les Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et fonctionnaires détachés dans la fonction publique territoriale :

Tous risques, avec une franchise de 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 5,40 %

- Pour les Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public (IRCANTEC)

Tous risques avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 1,61 %

Au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune de Walschbronn les taux qui seront applicables à compter du 1er janvier 2023 :

- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et fonctionnaires détachés dans la fonction publique territoriale

Option choisie : **Tous risques, avec une franchise de 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 6,05 %**

- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public (IRCANTEC) : Tous risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : taux 1,80 %

Au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter les nouvelles conditions tarifaires, décide d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le coupon réponse afférent aux taux applicables à compter du 1er janvier 2023, prévoit les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

#### **DCM 2022-10-04 Gestion du club-house du tennis**

Le Maire indique que les locations du club-house du tennis par le club omnisport ont pris fin et le local est à nouveau géré par la commune.

La décision est prise de remettre en location ce local.

Afin que le conseil municipal puisse délibérer prochainement, une commission se réunira pour préparer une grille tarifaire, un contrat de location, un règlement intérieur et pour désigner un responsable chargé de réaliser les états des lieux.

#### **DCM 2022-10-05 Création d'opération « espace dépôt de déchets d'élagage » et décision modificative**

Suite à la délibération prise le 21 septembre 2022, la réalisation du panneau a été confiée à SG LASER. Afin de pouvoir payer la facture qui s'élève à 275,88 euros TTC, une opération spécifique n°168 est créée et une décision modificative de transfert de crédits comme suit est adoptée à l'unanimité :

Opération n°144 aménagement du cimetière, article 21316 : - 300 euros

Opération n°168 espace dépôt de déchets d'élagage 2135 : + 300 euros

#### **Modification de la délibération relative au régime indemnitaire**

Le Maire fait part de propositions d'évolution du régime indemnitaire au bénéfice de l'ensemble des 4 agents. Le passage au comité technique est obligatoire préalablement à la délibération de modification.

La délibération sera soumise au prochain conseil municipal après le 18 novembre, date du passage au comité technique pour avis.

#### **DCM 2022-10-06 Acquisition d'un serveur proxy**

Christian KLEIN explique les raisons de l'évolution du serveur de la mairie vers un serveur proxy afin d'être en règle avec la loi « Hadopi » (1 et 2). Grâce à ce nouveau système, les connexions pourront être tracées jusqu'à un an en arrière, notamment dans le cadre de connexions au réseau internet dans la salle la Forge.

Le coût du serveur est de 635,08 euros TTC.

Afin de pouvoir payer la facture la décision modificative suivante est prise à l'unanimité :

Opération n°55 salle socioculturelle, article 21318 : - 700 euros

Opération n°114 matériel informatique 2183 : + 700 euros

### DCM 2022-10-07 Etude de pré-faisabilité portant sur l'implantation d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse

MATEC a rendu la première phase de son étude d'abord réalisée à l'échelle des communes Walschbronn-Waldhouse. L'étude a révélé que le projet commun serait trop lourd financièrement vu la distance de réseau entre les deux communes par conséquent le choix a été fait de recentrer la réflexion sur Walschbronn. Une version 2 pour la commune de Walschbronn a été rendu par MATEC.

Le Maire retrace les différents éléments retranscrits dans la pré-étude de faisabilité et sollicite l'aval du conseil pour poursuivre la réflexion sur la base de ce projet communal. La prochaine étape consistera à vérifier que l'étude de faisabilité et le projet rentrent dans un cadre soutenu et financé, en rencontrant la Région, l'ADEME et l'Etat. Dans un deuxième temps, l'étude de faisabilité permettra de déterminer si le projet est faisable ou pas.

Au vu des éléments présentés, le conseil municipal valide à l'unanimité la poursuite de la réflexion.

### DCM 2022-10-08 Fabrication et pose de couvertines à l'église et demande de subvention

Pascal JUNG explique que les travaux à réaliser font suite au remplacement des portes et permettront de les protéger, les couvertines seront mises en place de part et d'autre.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Dépenses	H.T	Financeurs	Montant escompté
Fourniture et pose de marquises	8 154,64	DETR (50%)	4077,32
		Commune	2038,66
		Fabrique de l'église	2038,66
<b>Total</b>	<b>8154,64</b>		<b>8154,64</b>

Suite aux explications fournies, le conseil municipal valide à l'unanimité le projet, son plan de financement et le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR-DSIL 2023, à déposer avant le 30 novembre 2022.

## Points divers

- Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage et d'eau chaude sanitaire

La société ISOPRO, basée à Paris, a pris contact avec la commune de Walschbronn pour la réalisation de devis pour l'isolation des réseaux hydraulique de chauffage et d'eau chaude sanitaire (la remise aux normes de votre calorifugeage). Cette entreprise est basée à Paris. Il ne sera pas donné suite à cette proposition.

- Vente de bois 2022 : 5 lots seront mis en adjudication. La date de la vente sera fixée prochainement.
- Réception chantier PROVERT : il a été demandé à l'entreprise Provert de refaire la ganivelle avant la réception de chantier.
- Point d'étape modernisation de l'éclairage public : trois types de lampes ont été démontés pour faire des tests d'adaptation.
- La date de lancement des illuminations a été fixée au samedi 26 novembre 2022 à 19h.
- Notre projet château retenu dans la catégorie « PRESERVATION DU PATRIMOINE », lauriers des collectivités locales. Soirée du 17 novembre à Metz.
- Réunion avec les associations le mardi 15 novembre à 19h30 à la maison Klein pour préparer le calendrier des manifestations 2023.

Fin de la réunion à 21h15.

La secrétaire de séance

Speckl.

Le Maire

